



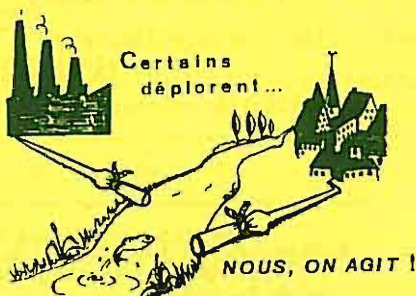
POLLU - STOP !

Karst
&
Environnement

n° 30

ISSN
0754-9385

pollution des eaux



DOSSIER la CPEPESC

BULLETIN D'INFORMATION
édité par la
COMMISSION PERMANENTE D'ETUDE
ET DE PROTECTION DES EAUX,
du Sous-Sol et des Cavernes.

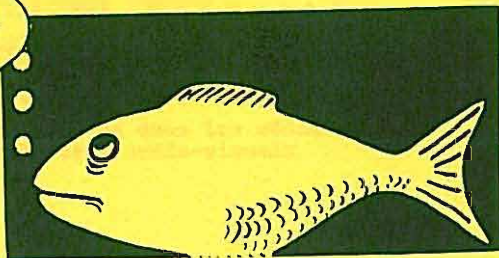
Association nationale agréée
de protection de la Nature.

N° Com. Par. Presse : 64777
Direct. Publ. : F. DEVAUX,
Imp. : C.P.F.P.E.S.C., 3 rue
Beauregard, F-25000 BESANCON,
Tel. : 81-88.66.71 (permanence
tous les samedis: 19H00).

Bulletin trimestriel
Dépôt légal : oct 1990

ABONNEMENT : (4 n° par an)
- normal : 50 Frs,
- scoutien : 100 Frs minimum
PRIX de ce n° 10 Frs.

la CPEPESC
j'adhère !



la CPEPESC :

BON PIED : une logistique.

- * Siège social permanent,
 - * Equipe de responsables actifs,
 - * Réunion de travail hebdomadaire.
 - Analyse de l'information pour réagir à temps aux projets néfastes.
 - Suivi des actions en cours et du contentieux,
 - Tenue d'une documentation de référence.
-

BON OEIL : la connaissance du terrain.

- * Nombreuses sorties de terrain.
 - * Réseau d'adhérents et d'informateurs,
 - Recherches des origines des pollutions,
 - Surveillance des sites fragiles et des industries dangereuses.
-

GROS BRAS : les travaux et chantiers.

- Nettoyages de sites et de rivières,
 - Aménagements de protections de sites,
 - Tournages de films,
 - Etudes spécialisées.
-

EDUCATION : une campagne permanente d'information.

- * Un service de sensibilisation à la demande,
- * Des moyens audio-visuels adaptés,
- C'est 100 projections - débats et expositions par an, pour tous les publics : écoles, municipalités, administrations, décideurs, associations, entreprises...
- Nombreuses communications dans les médias,
- Diffusions d'écrits et d'audio-visuels

AVOCAT DE LA NATURE : la participation institutionnelle.

- * En liaison avec les autres associations de protection de l'environnement, participation aux travaux de commissions administratives (Agence de bassin, Conseil départemental d'hygiène, commission des carrières,...)
-

BEC ET ONGLES : les interventions contre les pollueurs.

- * Au sujet de produits dangereux,
 - * Contre des pollutions qui perdurent.
 - * Contre les pollutions dites accidentelles.
 - auprès des pollueurs eux-même,
 - auprès des responsables et des autorités,
 - à travers les médias,
 - avec le recours aux tribunaux si nécessaire.
-

LE MESSAGE : réalisation d'outils de sensibilisation.

- * 6 films, 2 montages et 3 expositions itinérantes ont déjà été réalisés.
 - * édition de brochures, tracts et affiches.
 - Autres réalisations en cours dont 2 films sur l'eau (lutte contre la pollution des eaux).
 - Publication d'un bulletin trimestriel.
-

D'AUTRES HORIZONS : la CPEPESC s'occupe aussi de :

- Réserves naturelles (création et gestion)
 - service "SOS CHAUVES SOURIS" gratuit : c'est 50 interventions délicates par année pour évacuer des façades d'immeubles, des chauves-souris sans les détruire.
 - Protection du patrimoine souterrain: grottes, anciennes mines, sites archéologiques menacés.
-

DE BON CONSEIL

- * La CPEPESC répond chaque année à plusieurs centaines de demandes d'informations, de documentations, de conseils d'origines très diverses : étudiants, particuliers, élus, etc concernant notamment les problèmes de l'eau.

LES PAGES QUI SUIVENT
ILLUSTRENT
PAR DES EXEMPLES
LES TRAVAUX
DES MEMBRES BENEVOLES
DE L'ASSOCIATION
POUR PROTEGER
ET REVALORISER
L'ENVIRONNEMENT.

CAMPAGNE PERMANENTE DE SENSIBILISATIONPRINCIPALES ANIMATIONS CPEPESC du 1.1 au 30.5.90

- Du 16 au 24/01/90 : Exposition sur l'eau à la mairie de GY (70)
- 17 janvier 90 : Projection d'un film suivi d'une discussion devant les chefs des brigades de gendarmerie du groupement de Besançon.
- 5 février 90 : Projection-débat à la Maison des Fêtes de POUILLEY-FRANCAIS (25).
- 13 février 90 : Projection-débat à TOURNUS (71) salle des Fêtes.
- 22 février 90 : Projection-débat à l'ENSM (Faculté des Sciences de Besançon) devant des étudiants en géologie et hydrologie
- 25 février 90 : Participation au Forum de l'Eau à Morteau avec la mise en place d'une exposition sur l'eau et la projection publique de 3 films.
- 27 février 90 : Projection-débat à VILLERS LE LAC à la Maison de Vacances devant des touristes.
- 27 février 90 : Projection-débat à la mairie de DOLE à l'invitation de l'Association du Mont Roland.
- 14 mars 90 : Projections dans une école privée à PONTARLIER.
- 16 mars 90 : Projection-débat à BAUME LES DAMES à l'invitation de la Société Mycologique.
- 30 mars 90 : Exposition sur l'eau à la Mairie de Marnay
- 2 avril 90 : Exposition + projections et exposés toute la journée au Lycée de Tournus.
- 19 avril 90 : Projection-débat pour les élèves du Foyer rural de RIOZ (70)
- 20 avril 90 : Projection-débat à CHAUMONT au Lycée agricole à la demande de plusieurs associations.
- 24 avril 90 : Projection-débat à l'attention des Gendarmes du Groupement de PONTARLIER.
- 27 avril 90 : Projection-débat à CHAY (25) à la salle communale pour les habitants confrontés à des problèmes de déchets et de nitrates.
- 11 mai 90 : Projection-débat à ORCHAMPS (39).
- 15 mai 90 : Projection-débat devant les chefs de brigades des gendarmeries du Groupement de MONTBELIARD.
- 15 mai 90 : Projection-débat à VESCEMONT (90) pour un stage regroupant des jeunes français, suisses et belges.

PRINCIPALES ANIMATIONS DE LA CPEPESC DE L'ANNEE 89

CHATELAIN (39) le 6/01/89 : Projection du "Le syndrome profond" et "Un regard sur la France profonde".

CHARGEY LES GRAY (70) le 12/01/89: Projection du "Le syndrome profond" et "Déchantons sous la pluie" devant des élèves agriculteurs.

LUTTER (68) le 14/01/89 : Projection de "Déchantons sous la pluie" et du "Le syndrome profond" devant des forestiers.

MIGNOVILLARD (39) du 2 au 27/02/89: Exposition chauve-souris.

FONTENAUD (71) du 4 au 11/02/89 : Exposition sur l'eau.

FONTENAUD (71) le 11/02/89 : Projection du "Le syndrome profond" et "Déchantons sous la pluie".

MORTEAU (25) du 16 au 17/02/89 : Projection du "Le syndrome profond" devant 7 classes de seconde.

MORTEAU (25) du 18 au 19/02/89 : Exposition sur l'eau au forum de la nature.

VILLERS-le-LAC (25) le 2/03/89 : Projection de "Déchantons sous la pluie" et des diapos sur les chauves-souris.

POISSON (52) le 4/03/89 : Projection du "Le syndrome profond" et de "Déchantons sous la pluie".

GRENOBLE (38) le 9/03/89 : Projections de "Déchantons sous la pluie" devant des spécialistes du dépérissement forestier.

BAUME les DAMES (25) le 31/03/89 : Projection de "Il était autrefois des sources d'eau pures" et de "Un regard sur la France profonde".

MARNAY (70) le 7/4/89 : Projection du "Le syndrome profond" et de "Déchantons sous la pluie".

MONTBELIARD (25) le 14/04/89 : Projection devant 1000 élèves et des pêcheurs du "Le syndrome profond".

BESANCON (25) le 15/04/89 : Projection à la faculté des sciences de "Cette histoire qu'on assassine sous nos montagnes".

BESANCON (25) du 15 au 19/05/89 : Exposition sur l'eau dans le halle du Restaurant Universitaire.

- BESANCON (25) le 16/04/89 : Projection du "Le syndrome profond" et de "Déchantons sous la pluie" devant des étudiants.
- BESANCON (25) du 15 au 22/05/89 : Exposition sur l'eau au foyer de la cassotte.
- BESANCON (25) le 18/04/89 : Projection du film "Le syndrome profond" au foyer de la Cassotte.
- POITIER (86) du 13 au 15/05/89 : Exposition chauve-souris par le groupe ornithologique de la Vienne.
- JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT du 4 au 5/06/89 :
- Consolation - Exposition sur l'eau à
 - profond" et "Un regard sur la France profonde" à la MPT de Planoise (BESANCON).
 - la pollution locale. - Sortie en car afin d'admirer
- BELFORT (90) du 12 au 17/06/89 : Exposition sur l'eau au centre culturel des résidences.
- BELFORT (90) le 15/06/89 : Projection du "Le syndrome profond au centre culturel des résidences.
- BESANCON (25) le 30/06/89 : Projection du "Le syndrome profond" et de "Déchantons sous la pluie" devant des élèves du CFA prépa pharmacie.
- CONSOLATION (25) du 1 au 31/07/89 : Exposition sur l'eau au séminaire et diffusion en continu des films de la CPE.
- MIGNOVILLARS (25) le 28/08/89 : Projection du film "Le syndrome profond" devant les responsables locaux.
- VESOUL (70) du 2 au 9/09/89 : Exposition sur l'eau à la foire de Vesoul.
- LONS-le-Saunier (39) du 2 au 12/09/89: Exposition chauve-souris au carrefour du développement.
- VESOUL (70) le 8/09/89 : Projection du film "Le syndrome profond" et "Il était autrefois des sources d'eau pures".
- VILLER-LE-LAC (25) le 9/09/89 : Projection de "Grottes en périls" et des diapos sur les chauves-souris.

TROO (41) du 27 au 4/10/89 : Exposition sur l'eau par l'association Perche Nature".

TROO (41) le 30/09 89 : Projection de "Il était autrefois des sources d'eau pures".

BESANCON (25) du 6 au 8/10/89 : Exposition sur l'eau au Salon de la nature.

BESANCON (25) le 26/10/89 : Projection pour des stagiaires de l'APIEU du "Le syndrome profond".

FOUGEROLLE (70) le 26/10/89 : Projection devant des élèves agriculteurs du "Le syndrome profond".

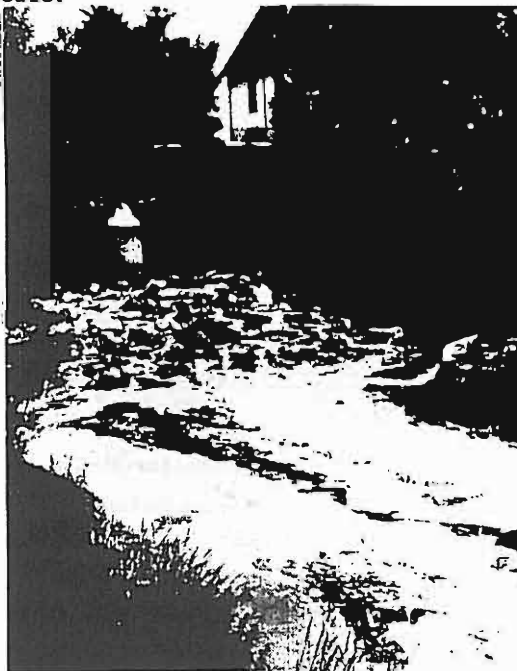
BELFORT (90) du 15 au 30/10/89 : Exposition chauve-souris par l'ABPN.

PONTARLIER (25) le 16/11/89 : Projection du "Le syndrome profond".

PONT DE ROIIDE (25) le 21/11/89 : Projection du "Le syndrome profond" et de "Un regard sur la France profonde".

SAULES (25) le 1/12/89 : Projection du "Le syndrome profond" et des diapos sur l'assainissement individuel.

LUXEUIL (70) le 5/12/89 : Projection de "Cette histoire qu'on assassine sous nos montagnes" devant 200 élèves et devant la population locale.



PRINCIPAUX CHANTIERS DE NETTOYAGES DE SITES POLLUANTS

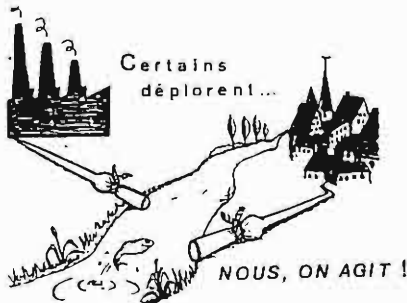
réalisés par la cpepsc depuis 5 ans (nettoyages de gouffres charniers, de dépotoirs, suppressions de décharges sauvages, nettoyages de rivières).



PRINCIPAUX DOCUMENTS AUDIO-VISUELS REALISES-----
FILMS 16 MM

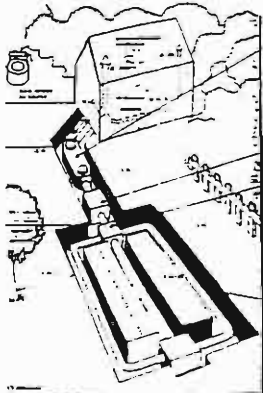
* "Il était autrefois des sources d'eau pure"
(coproduction CPEPESC-GROUPE SPELEO ATLAS-1980)

durée : 45 mn. Tourné intégralement en Franche-Comté, ce film dresse un tableau saisissant du cycle caché des eaux souterraines en pays calcaire et des conséquences désastreuses de leur pollution grandissante. Très pédagogique, visible par tous.

-----
MONTAGES AUDIO-VISUELS

* "L'assainissement individuel" :
(CPEPESC-Ministère de la Santé)

durée : 20 mn. Ce montage diapositives très technique explique en détail les différents procédés utilisés pour l'épuration des eaux usées des maisons isolées ou non rattachées à un réseau d'égouts.



* LE SYNDROME PROFOND .
(coproduction CPEPESC-Alain Baptizet-1987)

durée : 45 mn. Tourné dans diverses régions de France (Alsace, Franche-Comté, Loire), ce film présente les eaux souterraines en terrain calcaire et en terrain alluvial. Celles-ci subissent de plus en plus d'agressions de la part des industries (déchets toxiques...) et des produits utilisés en agriculture (notamment les nitrates).



* "Un regard sur la France profonde".
(coproduction CPEPESC-Alain Baptizet-1985)
Ce film a obtenu le prix FRJ au festival International du film de Royan (RIENA)

durée : 20 mn. Court document traitant au travers du problème posé par l'abandon d'ordures et de cadavres d'animaux dans les gouffres, de la contamination des eaux souterraines, souvent captées pour l'alimentation humaine.

MATERIEL DE SENSIBILISATION

* Exposition Voyage avec l'eau

Dix neuf panneaux plastifiés.

- Panneau n°1 : Titre, répartition des gouttes de pluie dans le sol, les rivières et les végétaux.

- Panneau n°2 : Il existe des sous-sols calcaires et alluvionnaires.

- Panneau n°3 : La roche calcaire fissurée est une véritable passoire alors que les alluvions et les sables laissent s'infiltrer lentement les eaux.

- Panneau n°4 : Dans le karst, il n'existe aucune filtration ; dans les nappes la filtration est limitée aux microbes et particules.

- Panneau n°5 : Karst : l'eau s'infiltré, forme des nappes qui s'écoulent dans des sens déterminés.

- Panneau n°6 : Alluvions : l'eau s'infiltré, forme des nappes qui s'écoulent dans des sens déterminés.

TSVP

SUR L'ACTION DE LA CPEPESC.

Samedi 6 mai 89

CHAY 27/04/90

SOIREE
SUR LA POLLUTION
ET L'ENVIRONNEMENT

Ce soir, à 20 h 45, à la Maison pour tous, les personnes intéressées par le thème de la pollution et de l'environnement sont invitées à une soirée-débat animée par la CPEPESC (commission permanente d'études et protection des eaux du sous-sol et des cavernes).

Un premier film traitera du problème de l'eau dans notre région et un second sera axé sur les pluies acides. Ensuite, un large débat permettra à chaque participant de s'exprimer librement.

ENVIRONNEMENT

Près des sources du Lison
un site redevient « naturel »

Bien mal connu, Eternoz possède un site naturel pittoresque et étonnant par sa reculée ou le ruisseau tombe, formant une cascade de plus de 50 m !

Ces lieux étaient, hélas, transformés en décharge publique... A l'initiative de la Commission départementale d'étude et de protection des eaux du sous-sol et des cavernes, et de l'Association de protection du Lison, avec l'appui du conseil régional et l'accord de la municipalité,

un grand nettoyage s'effectue sur plusieurs week-ends.

Un premier chantier a eu lieu le dimanche 9 avril 1989.

Un second chantier aura lieu durant le week-end des 6, 7 et 8 mai 1989.

Toutes les personnes intéressées peuvent venir participer à ce travail. Rendez-vous sur le terrain ou à 9 h devant l'église, ou téléphoner au 81.88.68.71.

Les habitants d'Eternoz sont particulièrement concernés.

Pollution à Novillars

De la pâte à papier dans le Doubs

Une nouvelle fois, le Doubs est pollué, après le cyanure à Audincourt, ce sont les rejets accidentels des Papeteries du Doubs (ex SJPN) à Novillars qui ont souillé les eaux du Doubs

D'un côté une association de protection de la nature: la CPEPESC (Commission Permanente d'Etudes et de Protection des eaux, de sous-sol et des Cavernes).

Celle-ci vient de porter plainte auprès des services de gendarmerie contre la société des Papeteries du Doubs qui a rejeté pendant deux jours de la pâte à papier dans le Doubs. L'association écologiste tire donc la sonnette d'alarme de la pollution écologique sauvage.

De l'autre côté, M. Lasserre, directeur des Papeteries du Doubs -Usine, anciennement SJPN, puis Novipap en 1987 et

enfin Papeteries du Doubs depuis le 1^{er} avril de cette année vient d'être reprise par notre société (la 2^e entreprise d'emballage en France) Nous sommes donc dans une phase de redémarrage. Malheureusement il y a eu un accident: un débordement malencontreux et de la pâte à papier s'est déversée dans le Doubs. Comme celui-ci est à faible niveau, dès qu'une perche passe elle crée des remous et le papier remonte avec de la boue. Ce qui rend le Doubs repoussant.

« Nous avons travaillé avec la D.R.I.R. (Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche

une solution à court terme pour casser ces rejets: utiliser la lagune, notre propriété, crée par nos predecessors. Ainsi il n'y a plus de possibilité de rejets dans le Doubs. »

150 tonnes de papier
par jour

Quand la CPEPESC affirme que notre établissement n'a pas le droit d'exercer notre activité de pâte à papier, il faut savoir que l'ancienne entreprise (Novipap) l'avait il faut maintenant déclarer à la préfecture le changement d'exploitant, mais ce dossier, en cours de réalisation ne se fait pas du jour au lendemain. Ce fait est connu aussi bien par la préfecture que par la D.R.I.R. C'est d'ailleurs avec cette direction régionale que nous avons abordé les problèmes de pollution et l'installation moyen terme d'appareils so-

phistiques de dépollution dans le calme et la sécurité.

Nous fabriquons actuellement 150 tonnes de papier par jour, la lagune peut en absorber 25.000 et évidemment nous ne travaillons pas pour jeter notre production par la fenêtre... ou plutôt ici par la lagune. Donc... Lorsque nous avons repris l'usine, le directeur des associations de la nature, M. Cotel a visité notre usine après vu les installations de dépollution, cet homme est reparti content et confiant.

Une usine qui dans son existence a eu beaucoup de problèmes financiers va certainement trouver un second souffle son directeur semble être conscient qu'il ne faut pas pour autant asphyxier de Doubs, même accidentellement. « Des moyens seront mis en œuvre »

Dont acte.

Damien MEYER

Le Pays / l'Avant

Les pollueurs et protecteurs de la nature se partagent... les « chiottards » et la « Vouivre »

La Commission permanente d'étude et de protection des eaux, du sous-sol et des cavernes (C.P.E.P.E.S.C.) vient de décerner ses « chiottards » d'or et d'argent qui récompensent « certains pollueurs, alliés ou complices qui développent leurs oeuvres avec persévérance ».

Administrations en cause

« Cette année, c'est d'abord l'administration qui est récompensée parce qu'elle ne l'ait pas son devoir ou triche avec l'intérêt général qu'elle est chargée de préserver » expliquent les responsables de la C.P.E.P.E.S.C. qui ont décerné à l'unanimité le « chiottard » d'or du bicentenaire à la Direction de l'espace rural et de la forêt du ministère de l'Agriculture.

La raison ? Cette direction a astreint les nouveaux techniciens chargés du réseau de surveillance des forêts au « devoir de réserve » à l'initiative du responsable du département santé des forêts.

« C'est pourtant grâce à l'action courageuse de certains forestiers que le problème est devenu public et qu'un réseau de surveillance a été mis en place sous la pression de l'opinion publique » s'indigne la C.P.E.P.E.S.C. en estimant que « la France du bicentenaire est malade du secret ».

Pêcheurs récompensés

Le « chiottard » d'argent a été attribué à la Direction du service navigation de Strasbourg qui dépend du ministère de l'Équipement chargé de la police des eaux des voies

navigables. Après la pollution du port de Bourgogne, dans le Territoire de Belfort (80.000 litres de gazole dans le canal du Rhône au Rhin) la C.P.E.P.E.S.C. avait porté plainte. L'administration incriminée s'était alors proposée pour jouer les intermédiaires entre le plaignant et le pollueur afin de trouver un arrangement financier.

Ce qui est d'ailleurs légal et prévu par le code rural. Mais la C.P.E.P.E.S.C. n'a pas apprécié la démarche.

En revanche, elle a tellement apprécié l'acueil de la « Gaule vesulienne », association regroupant 2.800 pêcheurs et qui a nettoyé des rivières en Haute-Saône, qu'elle lui a décerné la « Vouivre d'or » du bicentenaire, une récompense malheureusement moins facile à attribuer que les « chiottards ».

L'Histoire souterraine livrée aux pillards

La Commission permanente d'étude et de protection des eaux, du sous-sol et des cavernes de Franche-Comté (CPEPESC) vient de réaliser un nouveau film 16 mm : « Cette histoire qu'on assassine sous les montagnes ».

Tourné au coeur des anciennes mines du massif vosgien et des plateaux de Saône, avec la participation des équipes de recherches du programme H. 27 France de l'Est, ce film do-

cumentaire retrace l'épopée minière du Moyen Âge au XIX^e siècle.

Au travers des explorations, des chantiers de fouilles, reconstructions, iconographies d'époque, la caméra entraîne le spectateur dans une visite souterraine aux innombrables facettes : archéologiques, géologiques, minéralogiques mais aussi ethnologiques et biologiques. Autrefois modelé par la main de l'homme

pour l'extraction des ressources minérales (argent, cuivre, plomb, fer, métaux rares), cet univers artificiel est aujourd'hui directement menacé par les pillages.

Une cassette du film en cassette vidéo est disponible.

Pour tous renseignements, écrire ou téléphoner à CPEPESC, centre, Pierre-Mendès-France, 3, rue Beauregard, 25000 Besançon, tél. 81.88.88.71.

Le responsable de la porcherie d'Eternoz condamné pour pollution

A la suite d'une plainte déposée par la Commission de protection des eaux, du sous-sol et des cavernes (CPEPESC), association régionale de protection de la nature, et de l'Association de protection de l'Environnement M. Drouzet, exploitant une porcherie industrielle située à Eternoz, a été condamné à verser 3 000 F de dommages et intérêts pour équivalents sauvages de lair.

Les deux associations, qui ont porté, au printemps de cette année, au recteur de la curée d'Eternoz, avaient fait constater, par des agents

Pollution de Novillars : une lettre au ministre de l'Environnement

La CPEPESC (Commission permanente d'étude et de protection des eaux du sous-sol et des cavernes) vient d'écrire au procureur de la République, au préfet, au ministre de l'Environnement et de l'énergie.

Des faits nouveaux ont tenu dans l'urgence efficace de notre état (M. R. Sout) à la pollution de Novillars (FR du 31 juillet dernier). L'établissement fonctionnant classé dangereux pour l'environnement fonctionnant dans une administration perfectionnée. Les agents d'effluents de cette administration n'ont bénéficié d'aucun autorisation de 1961. L'ancienne installation d'épuration existant sur le site qui comportait les bassins de lagunage

adés a été saignée. La Commission, qui a déposé plainte contre les responsables, demande donc que le maire et l'administration - prennent en compte ces nouveaux éléments dans l'enquête.

Quels la surveillance de cet établissement, elle exige - immédiatement la loi, la fermeture ou la régularisation immédiate de l'établissement et la radiation des responsables devant les tribunaux.

En ce qui concerne, conclut elle, de toutes en France le motif des incidents pollutifs qui défontent le patrimoine naturel et l'usage de notre région.

assessments, que la curée de cette installation, située en bordure du plateau surplombant la vallée, laissait s'écouler un ruissseau de purin de cochon.

Cette situation n'était pas accidentelle ni nouvelle puisque, par exemple, le TV, régional avait pu, il y a quelque temps, filmer un tel rejet polluant.

Deux mille litres

A ce sujet, les fosses de porcherie, dont le contenu s'élimine par évaporation sur les champs doivent être soigneusement grandes pour ne jamais déborder. - Si, aujourd'hui, la plupart des éleveurs porcs sont des gens pressés, il leur reste encore quelques... brelas balancés, pour ne pas dire cochons - rappelle la CPEPESC.

L'extension de la porcherie d'Eternoz à 3 000 têtes, autorisée il y a deux ans par la préfecture, avait rencontré l'opposition unanime des défenseurs de la nature et de l'environnement dont les instances étaient fondées en raison du « passé » de la curée exploitation.

- et surtout en raison de l'implantation même de l'installation en bordure du plateau point névralgique, rendant les routes étroites trop caillées et toutes surveillances difficiles.

Il faut rappeler que ces rejets en ces lieux affectent le ruissseau de la Veuze, affluent du Lion, qui se jette à son tour dans la Loue. A quelques kilomètres, en amont du barrage de Besançon.

Cette condamnation a suscité les défenses de la natalité qui regrette cependant l'absence devant le tribunal correctionnel comme la législation le prévoit. Il ne s'agit pas d'une simple pollution agricole, mais d'une pollution provoquée par un établissement industriel autorisé et autorisé, au titre de son autorisation préfectorale, à un respect de la législation.

80 - Territoire de Belfort

La décharge recouvre un site classé

Les zones de Cravenne situées sur le territoire de la ville de Belfort, sont constituées par un amoncel de cailloux bruns qui ont été versés pour au début du siècle par l'installation d'une centrale.

Dans le plus grande d'entre elles, qui avait servi de nécropole aux temps préhistoriques, de nombreux squelettes ont récemment été découverts. Cette trouvaille a eu un retentissement considérable et les zones de Cravenne - le 15 avril 1971 furent classées par arrêté municipal d'« éléments des sites classés ».

La zone principale assés jolis fut même un temps un haut lieu du tourisme scientifique. Il faut tout simplement dire l'oubli.

Le site devint depuis quelques années le décharge officielle pour les monstres et autres déchets « barbares » de la ville de Belfort. Sur place, il y a pas de matière non polluante et le décharge brule continuellement.

Sous la décharge étaient « la grille du Puits » qui recouvrait de nombreuses caves pour ignorer et petit Rhododendron Grand Muret.

Son entrée est maintenant recouverte par une couche de plus de vingt mètres de déchets. La grille principale recrée toute il y a trois ans selon les rémoins il est sage à l'ouïance des vendeurs ont sembler il d'être des pinus et des douces provenant de la décharge toute proche. Les caves sous ont disparu.

Les parois autelles blanches et coquilleuses sont maintenant d'une couleur rosâtre. Les ardues en jonchent le fond.

Aujourd'hui, la décharge qui avait été menacé cet ultime refuge.

C'est pourquoi la Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux du Sous-Sol et des Cavernes (CPEPESC) a décidé d'intervenir au force auprès de cette municipalité dont le maire n'est autre que M. Jean Pierre Chevènement, tout que la législation qui interdit il faut sauver ce bien de l'avance des déchets et le nettoyer. Mais le mal est tel qu'une action urgente de la décharge, comme l'ont montré les répercussions des eaux ruisselées par la CPEPESC, elles alimentent la source de la Douire située à plusieurs kilomètres de là.

Le CPEPESC, Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux du Sous-Sol et des Cavernes 3 rue Beauregard 25000 Besançon Tel. 81 81 56 70

Environnement : réunion ce soir

L'ADSFID tiendra sa réunion ce jeudi 7 décembre à 20 h 30 à la salle des anciens neux cavesaux blanches. Plusieurs problèmes à l'ordre du jour : projet de construction dans le périmètre protégé du fort de Joux, respect des axes chemins réservés à la circulation des patins, projets d'exploitation de matériaux alluvionnaires à partir des exploitations intensives vers la Suisse de saibles et de matériaux concassés en provenance du Haut-Doubs.

Seront également évoqués : la participation au débat de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers sur le thème « Orientations

regionalistes forestiers de Franche-Comté ».

L'assemblée générale de la Fédération nationale de laquadrature biologique aura lieu le samedi 8 décembre.

Rappelons également que l'ADSFID a organisé le 6 novembre à la salle Mirand, une réunion publique d'information sur le thème général de l'eau potable. La projection d'un film préparé par des animateurs de la CPEPESC a été suivie d'un débat riche d'enseignements sur les menaces qui pèsent sur notre alimentation en eau potable, de si de sérieuses mesures de protection des eaux souterraines, et surtout des nappes phréatiques, ne sont pas adoptées rapidement.

LIEVREMONT

Une équipe nettoie les gouffres des « Sanglards »

Des anciens d'Als, dont la lutte contre la pollution n'a été pas le seul motif, ont assuré la fin de la tâche de nettoyage des lieux de la commune de Lievremont.

La pollution de Lievremont est un problème qui se pose pour les habitants de la commune.

Les habitants de Lievremont ont décidé de nettoyer les gouffres de la commune. Cette opération est très importante pour la population de Lievremont.

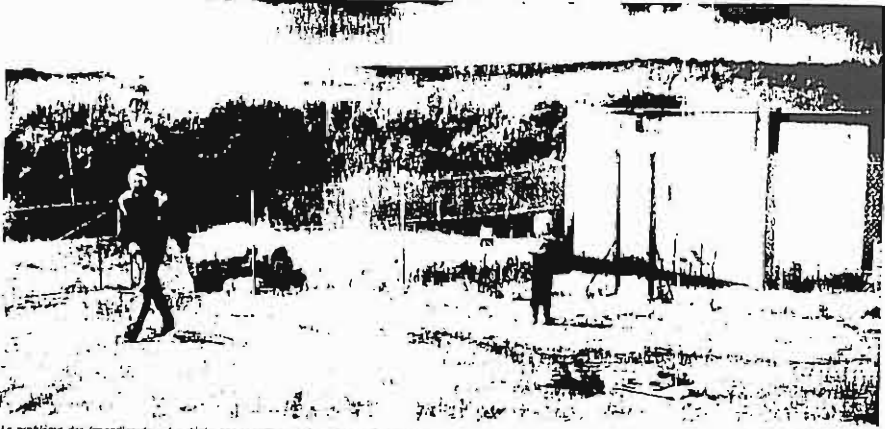
Le 10 août 1983, cinquante-dix personnes ont participé à cette opération de nettoyage.

tant de 20 m de profondeur environ, situés aux « Sanglards ». Au moyen de sacs plastiques, ont été ramassés les déchets de la commune de Lievremont. Les habitants de Lievremont ont décidé de nettoyer les gouffres de la commune.

Les habitants de Lievremont ont décidé de nettoyer les gouffres de la commune. Cette opération est très importante pour la population de Lievremont.

Une équipe de bénévoles a été constituée pour nettoyer les gouffres de la commune. Cette opération est très importante pour la population de Lievremont.





Le problème des incendies dans les décharges constitue un danger pour l'environnement

(Photo - Le Pays - J. G.)

A qui profite le crime?

Les écologistes de Franche Comté montent au créneau après l'incendie qui s'est déclaré le 7 mai dernier dans la décharge de Cubry, sur le plateau de l'Épave à quelques kilomètres de Villersevel. La commission de protection des eaux souterraines de Franche Comté (CPEPESC) dénonce l'habitude prise dans la région de faire brûler les déchets au détriment de l'environnement.

A Cubry, l'incendie de gendarmes a mené une incendie d'origine naturelle. Le CPEPESC a initié une commission qui explore le site et cherche à l'aide des écologistes trouver une solution. En effet, plusieurs jours après l'incendie, une vague de fumée a été observée. C'est au sein

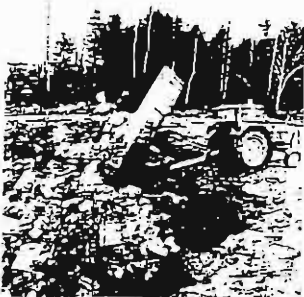
de la commission de protection des eaux souterraines de Franche Comté (CPEPESC) que l'on a pu parler de cette catastrophe. A qui profite le crime? Telle est la question que se posent aujourd'hui les parties en présence. Une enquête a été lancée par le préfet de la région de Franche Comté. La commission a aussi tenu des réunions visant à faire le bilan.

L'AF EN REGION

(Est Républicain du 21/12/88)

Déchets dans la nature : une lettre au préfet de région

Quand on regarde la Commission permanente de l'étude et de la protection des eaux souterraines de Franche Comté (CPEPESC) à l'œuvre, on est saisi par son dynamisme et son efficacité. Les membres de la commission ont été très actifs dans la région de Franche Comté, dans les zones de déchets, dans les zones de déchets, dans les zones de déchets.



Même à la fin de l'opération, des déchets restent (Archives ER)

munale ne respectent pas la législation ou de faire aussi pour mission de faire appliquer - écrit la CPEPESC en attendant que soient prises des mesures par le préfet de région. C'est dans l'intérêt de la région de Franche Comté que la commission de protection des eaux souterraines de Franche Comté (CPEPESC) a initié une commission qui explore le site et cherche à l'aide des écologistes trouver une solution.

conséquence de leur mission. En conclusion, la CPEPESC demande au préfet de région d'interdire de faire des décharges de déchets au détriment de l'environnement.

Selon les protecteurs des eaux souterraines

ER 21/12/88

Une carrière menacée des robinets vésuliens

Les ressources en eau des Vésuliens sont-elles menacées? La Commission permanente d'étude et de protection des eaux souterraines et des cavernes (CPEPESC) le pense.

Les responsables de cette association s'inquiètent en effet du projet de carrière au lieu dit «Combe Guern» à Frotoy-lès-Vesoul. Cette carrière sera située en

amont de la combe, en aval de la source de la Font de Champblanc, captif de la ville de Vesoul. Dans cette combe circule une rivière souterraine connue depuis longtemps. Passant au fond du gouffre du trou du Pin, elle transite sous la zone de carrière projetée et ressort quelques centaines de mètres en aval dans le captage.

représentants de la CPEPESC pour qui l'ouverture de la carrière constituerait «une menace permanente pour les eaux». Pour la CPEPESC, il est important que les consommateurs d'eau vésuliens s'opposent à cette menace sur leur robinet en allant consulter le dossier d'enquête d'utilité publique ouvert à la mairie de Frotoy-lès-Vesoul jusqu'au 10 novembre.

Un gouffre nettoyé un film projeté

Fidèle à sa tradition, la CPEPESC, après avoir nettoyé le gouffre de Trévillers (Doubs), le 22 octobre dernier, va montrer deux films qu'elle a réalisés. Ils montrent l'état des eaux souterraines comtoises - telles que vous ne pouvez les imaginer.

La projection aura lieu samedi 10 novembre, à 20h30, à la salle polyvalente et sera suivie d'un débat. Detail important : l'entrée est gratuite.

Jeudi 13 avril au Théâtre de Montbéliard Les pêcheurs font campagne pour l'environnement

la COTE DE HAUTE SAÏNE 15/4/89

Deux sites haut-marnais objets d'attention de la Commission permanente d'étude et de protection des eaux du sous-sol et des cavernes

La Commission permanente d'étude et de protection des eaux, du sous-sol et des cavernes (Association nationale de protection de la Saône social Centre PMF) 3 rue Beauregard 25000 Besançon nous a informé de deux actions menées à propos de « sites » haut-marnais.

« Le dépôt d'une plainte contre X pour dépôt illégal de matériaux polluants à l'ancienne gare de Poissons, adossée à Monsieur le Procureur de la République de Châtillon.

Dans sa lettre au Procureur de la République la Commission explique notamment :

« Dans l'ancienne gare de Poissons une jupe contenant des graviers des maies des goudrons des résidus de nature chimique indétectables sont stockés à l'air libre en vrac sans aucune protection. Certains sont ramassés et leurs produits se sont écoulés sur le sol. Il y a pas à notre connaissance d'autorisation de stockage.

« A ce niveau deux fosses ont été ouvertes à la belle manœuvre et les produits y ont déversés il s'agit d'une violation à la législation en vigueur dans les caves du sol de matières chimiques (code de la santé règlement sanitaire départemental).

« Une lettre à Monsieur le Procureur de la Haute Saône pour renseignements (numéros de pollution de la déchèterie de Sarcecourt.

La Commission fait remarquer que la pollution n'a pas cessé.

« L'installation s'il on veut appeler cela ainsi continue à polluer.

« De passage sur le terrain une enquête de notre association a pu constater que les eaux (notamment celles du puits) qui s'écoulent des drains (les eaux étaient toujours aussi chargées) sont en regardant à l'échelle depuis le bord du fossé.

« Cette eau est « imprégnée » des liquides - marion très chargées en matières dissoutes dans le sous-sol d'une petite source aux eaux limpides.

« Vraisemblablement la pompe qui doit remonter ces liquides (passant d'un niveau supérieur vers le haut et d'un autre) laisse défaut.

« Une dernière fois nous demandons à l'administration l'assise son travail et envisage l'abandon de ce site (travaux sur des sources en raison de fautes monumentales de l'administration dans le dossier de réglementation) que et surtout dans la législation n'est respectée. De plus selon toutes ces archives (après plus de 50 ans) qui se trouvent après l'abandon du site il faut donc aussi retirer les eaux.

« Nous souhaitons que ces informations soient à elle portées à l'attention de nos lecteurs.

G.H.

Pour sensibiliser à la pollution galopante des rivières et renforcer leurs rangs, les pêcheurs multiplient les opérations d'information et de promotion. Le jeudi 13 avril, au Théâtre de Montbéliard, ils accueilleront enfants et adultes, autour de deux thèmes traitant les « pêche et environnement ». On commencera avec un film sur les sources d'eau pure, on terminera par un génie de mode « hautique ».

L'initiative de cette journée d'information revient à l'association Protection pêche et environnement. En mobilisant ses troupes, elle a créé un programme qui aura la destination à la réflexion. La journée sera consacrée aux enfants (jusqu'à des classes de 7^e et de 3^e du district) et seront eux seuls à découvrir trois films présentés par la garde-pêche Gambert. « Le chemin de la truite » et « La truchette ».

A l'issue des séances des cartes de pêche des passaports pour la pêche et quelques plaquettes ou goodies seront offerts aux enfants. Ceux-ci pourront également prendre conscience des conséquences de la pollution des eaux à travers une exposition réalisée par la

CPEPESC (Commission d'étude et de protection des eaux) de Besançon. « La truchette », film au titre évocateur lancera la soirée ouverte aux adultes à partir de 20h15. Directement impliqués dans les problèmes de l'environnement, le conseil général, le conseil régional, l'Agence de développement économique du Doubs, le conseil et la Fédération départementale de pêche s'exprimeront sur divers sujets. Suite contre la pollution, création ou plan technique de Brognard, avenir de l'eau dans la région nouvelle carte fédérale. On discutera la soirée avec un film sur la pêche à la mouche en Savoie et un génie de mode hautique ou des dernières tendances en matière de chaussures et de vêtements de pêche seront présentés en clair et en obscurité à ne pas pousser le bouchon trop loin.



La journée d'information sera consacrée aux enfants.

Le pays 5/4/89

ACTUALITE 90

Les grottes de Cravanche transformées en dépôtoir

La Commission permanente d'étude et de protection des eaux, du sous-sol et des cavernes proteste.

Après avoir connu un temps de gloire, les grottes de Cravanche sont aujourd'hui un dépôtoir.

En 1983, une mine a été ouverte dans une région en pleine phase de reconversion industrielle. Les grottes de Cravanche ont été transformées en dépôtoir.

Les grottes de Cravanche ont été transformées en dépôtoir. Les grottes de Cravanche ont été transformées en dépôtoir.

Les grottes de Cravanche ont été transformées en dépôtoir. Les grottes de Cravanche ont été transformées en dépôtoir.

Pollution de l'eau de Pair, des gouffres : comment sen-si-bi-li-ser ?

La meilleure façon de lutter contre la pollution, c'est de faire prendre conscience à chacun qu'il est à la fois un pollueur potentiel. Comment ? En sensibilisant, en informant sur les multiples aspects de la pollution.

Films et expositions à l'appui. C'est un « marine » particulièrement disponible grâce à la Commission permanente d'étude et de protection des eaux, du sous-sol et des cavernes (C.P.E.P.E.S.C.) qui vient d'éditer un petit fascicule destiné aux responsables d'association, aux maîtres, aux enseignants.

Ces cinq films, les deux montages audiovisuels et les deux expositions y figurent sous forme de fiches techniques, de même que les modalités d'intervention des membres de la C.P.E.P.E.S.C. qui se déplacent avec le matériel de sensibilisation à la demande.

Pour en savoir plus, téléphoner au 81 80 66 71 ou écrire à C.P.E.P.E.S.C. 3 rue Beauregard, 25000 Besançon.

Les travaux de Cravanche ont été transformés en dépôtoir.

Les travaux de Cravanche ont été transformés en dépôtoir.

QUELQUES EXEMPLES DE COURRIERS CPEPESC.

PREFECTURE DU DOUBS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES AFFAIRES DECENTRALISEES,
DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT23015 BESANCON CEDEX
Tel 81 81 80 80 (ext. 434)
4ème Bureau
Mme FAIVRE
CF/VF

Besançon, le - 5 MARS 1990

COPIE

Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention sur les nuisances occasionnées par la décharge contrôlée de CUBRY, et notamment sur les conséquences que peuvent avoir sur le milieu naturel les écoulements des percolats issus de la décharge.

J'ai l'honneur de vous signaler en premier lieu que des visites du site sont effectuées régulièrement par le service technique compétent.

Par ailleurs, je vous informe que depuis le mois d'août 1989, le schéma d'évacuation des eaux de ruissellement a été modifié.

En effet, à la suite du terrassement des dernières alvéoles, des venues d'eau ont été rencontrées dans le massif, ce qui a nécessité un drainage des talus et le recueillement des eaux dans un bassin de 300 m³ spécialement créé à cet effet. Actuellement ces eaux sont rejetées directement dans le milieu naturel.

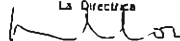
En outre, afin d'éviter l'arrivée d'eau de ruissellement superficiel dans les alvéoles en cours d'exploitation, un fossé a été creusé d'Est en Ouest et dirige ces eaux de ruissellement également dans le milieu naturel.

Les percolats, pompés à travers les buses de chaque alvéole sont stockés dans deux bassins pour y subir une adjonction de chaux et une oxygénation.

Telles sont les précisions que je puis vous apporter sur cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Pour le Préfet
et par délégation
La Directrice

Monique LERDON

Monsieur le Président
de la Commission Permanente d'Etude
et de Protection des Eaux,
du Sous-Sol et des Cavernes
Centre PMF
3 rue Beauregard
25000 BESANCON

L'ATRE SCOLAIRE PRINCE
SAINT-JOSEPH - 200 SAIRE
11 Boulevard de la République
43000 - 200 SAIRE - FRANCE

A498
18/6/1980

COPIE

Monsieur,

Les différents documents en votre possession et les
travaux effectués par votre établissement, à l'occasion de vos
travaux de recherche, ont été examinés par le Service de l'Environnement
de la Région de la Corse.

Les résultats obtenus et vos propositions, ainsi
que les conclusions, relatives au milieu qui vous
concernent, ont été examinés par les services de la Région de la Corse.

Je vous remercie de leur qualité et de leur intérêt.
Je vous prie de leur adresser satisfaction, et vous prie
d'accepter, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur Général,
M. Guich

Agence de l'Eau
Rhône méditerranée corse

Monsieur le Président
de la C.P.E.P.E.S.C
Centre P.M.F.
3, rue Beauregard
23000 BESANCON

N/Réf. SEC.LEC.AMM
V/Réf. LMD 132
Objet : Protection des eaux souterraines
captées au milieu karstique

Affaire suivie par : M. CREMILLE

Pierre-Bénita, le

16 MARS 1980

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre longue réponse. Je note que vous
mettez l'accent sur le développement d'une gestion rationnelle de l'espace
superficiel et des activités humaines implantées sur le sol, nécessaire à la
valorisation des études hydrogéologiques et donc à la protection et à la
restauration de la qualité de l'eau souterraine.

Je partage votre vision sur cette façon de concevoir la protection
du milieu souterrain. L'étude que nous avons conduite avec le Département
conforté dans l'idée de définir et de réaliser la protection des points de captage
destinée à l'alimentation humaine en gérant les rejets polluants sur la totalité de
leur bassin d'alimentation.

Les modalités de mise en oeuvre restent à être précisées. Les
approches déjà opérationnelles pour les eaux superficielles telles les contrats de
rivières et les milieux prioritaires sont les guides sur lesquels nous appuyons
notre réflexion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes
salutations distinguées.

Le Chef du Service des Etudes Générales


P. RALLAND

PREMIER MINISTRE

LE CHEF DE CABINET

Reference à l'adresse
CAB 1112 37 00
R14854911

COPIE

Monsieur le Président,

Le Premier Ministre a bien reçu le courrier que vous lui avez adressé concernant les
questions ayant trait à la pollution de l'eau et des nappes phréatiques.

Monsieur Michel Rocard, soucieux de la préservation de l'environnement, souhaite
améliorer la lutte contre la pollution en concertation avec les professionnels de
l'agriculture comme avec l'ensemble des producteurs. En effet, comme vous le savez,
des nuisances ont des origines et des causes multiples, et la population toute entière doit
se sentir concernée.

Dans cet esprit, Monsieur Brice Lalonde, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
chargé de l'Environnement et de la Prévention des Risques Technologiques et Naturels
Majors, a été chargé de réfléchir à un "plan d'action pour l'eau".

Le Conseil des Ministres sera saisi fin avril de la liste des premières orientations sur
lesquelles le Gouvernement aura à travailler en association avec les parties concernées.

Je tiens à vous en informer et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assu-
rance de mes sentiments les meilleurs.

EXEMPLES D ' INTERVENTIONS ET DE SUIVIS DE DOSSIERS

extrait du fichier par communes

(112 affaires en cours au 30.4.90).

Préfecture, le SATESE, réalisé de un rapport à savoir en 1988. Copie de ce rapport est demandée au SATESE ; des tests de terrain effectués par la CPE ont le 12.12.89, au niveau du rejet, ont montré que ce lagunage ne fonctionnait pas (décharge en 2 à 3 m/j ; Nitrates : 3 mg/l ; rejet très trouble avec odeur de putréfaction de déchets. Le 9 avril, la CPE demande la copie du rapport d'enquête de la DDA.

LARIANS(70)

Voir la commune d'Ollans (V2)

LE RUSSEY (25)

Rejet d'eaux usées dans un égout (W21)

Les eaux résiduaires de cette commune se jettent directement dans le milieu naturel, au de multiples égouts perdus. L'intervention de la CPE auprès de la Municipalité a provoquée le 01.11.89 une réunion à l'issue de laquelle le Maire de Russesy constatant ses problèmes s'est engagé à faire réaliser l'opération des eaux dans un délai de 2 à 3 mois, ce qui a permis pour l'instant pleinement la CPEPES. A suivre.

Décharge communale de Russesy

La municipalité se rattachant à l'usage d'incinération de Pontarlier, s'est engagée à faire disparaître cette décharge. La chose faite début 1990. Affaire classée.

Rejet de l'entreprise Pomier.

Le 18 juillet 1989 la CPE demande à l'entreprise Pomier du Russesy la nature des effluents de ses éventuels rejets au regard de l'égout et pourquoi elle n'a pas renoncé au collecteur public. Pas de réponse. Le 9 novembre, nouvelle intervention au sujet de cette affaire. Mr le Maire du Russesy a été contacté à ce sujet et doit prendre contact avec l'entreprise. A suivre.

LES AYNANS (70)

Projet d'extension de la société

CALVANOPLAST (W43)

Le 16 février 1990, la CPE demande à la Préfecture la copie de l'autorisation de développement dans l'égout et la copie de l'arrêté préfectoral relatif à l'installation. Le 11 mars 1990 la Préfecture nous répond que ces copies peuvent être consultées sur place.

LES FOURGS (25)

Décharge sauvage au lieu-dit Les

granges Bonard (W34)

Le 29 Mai 1989, le Maire est invité à trouver une solution pour résoudre cette situation illégale.

Décharge sauvage au lieu dit Le Fave

Le 7 juillet 1989 courrier au maire lui demandant de résorber cette décharge.

Rejet de la fromagerie

Le 20 octobre 1989, la CPE demande à la Préfecture d'ouvrir une enquête sur le gouffre qui situe dans les caves, reçoit les copies de cette importante affaire. La Préfecture a demandé un rapport à la DDA sur ce sujet. Début avril 90 une demande des résultats du travail de la DDA est effectuée auprès du Préfet.

L'EVIER (25)

Assainissement de la commune (W34)

Le 21 septembre 1989 la CPE demande à la DDE de vouloir résoudre le problème récurrent d'un déversement de crues qui en pleine sécheresse dirigerait les effluents non pas vers la station d'épuration mais vers le ruisseau. Le responsable de la station a été contacté et va résoudre ce problème. Affaire classée.

MAICHE (25)

Décharge sauvage (W21)

Le 21 juillet 1989 la CPE demande au maire de résorber sa décharge, qui reçoit entre autres des déchets de boucherie. Réponse le 4 Août 1989 au maire, les déchets du boucher proviennent d'un public qu'il collecte, d'autre part, avec l'appui de la DDE, la mairie projette d'installer une déchetterie, complète par une nouvelle décharge. Mais ceci demande beaucoup de temps. A suivre.

MERCANTOUR (06)

Parc National du Mercantour (W9)

Provence-Côte d'Azur)

Le 25 août 1989 la CPE dénonce au préfet du département concerné le développement d'une décharge sauvage au lieu-dit Hérvalles, dans le refuge C.F. dont il reçoit les déchets.

METABIEF (25)

Prélèvement d'eaux dans le lac ST

POINT (W23)

La station de ski, pour alimenter ses canons à neige, utilise de l'eau provenant du lac St Point, ce qui en menace le niveau en période de sécheresse ainsi que le débit du Doubs 988 à la Préfecture et les exploitants disposent des autorisations de prélèvement. Réponse de la Préfecture le 8 Avril 1989 : ils ont l'autorisation mais que la commune de Metabief utilise l'eau du lac en complément de ses ressources propres, le débit est tenu de ne pas utiliser les bandes à neige.

Variation du niveau du lac St point

Le 7 mars 1990, la CPE demande à la Préfecture son avis sur certains projets anti-écologiques qui visent à faire varier périodiquement le niveau du lac St Point pour permettre le Doubs lors des sécheresses. A noter que ce procédé ne pourrait couvrir 4 que 15 jours de sécheresse...

MEBRES(52).

Voir commune aval de SARCICOURT.

MISEREY SALINES (25)

Décharge sauvage (W3)

Le monde décharge qui brûle souvent, Des courriers sont allés au Maire, Préfet, DDA le 02.07.89. En réponse, la municipalité demande de préciser le droit, bien que la décharge soit visible de plusieurs kilomètres, (10 kms) le 12.07.89, la CPE demande à la mairie d'appliquer la législation.

NOLLANS (70)

Déversements des eaux de la tannerie

dans un ruisseau (W43).

SUPPLEMENT à

POLLU-STOP !



QUALITE

N° 30 oct 90

&

ENVIRONNEMENT

ISSN
0751-9183

PLAN
NATIONAL pour
l'ENVIRONNEMENT

ça commence mal !



Préfecture de Saône-et-Loire

Direction des Actions de l'Etat et de l'Economie

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Objet : projet d'aménagement de la Saône entre Chalon-sur-Saône et Saint-Symphorien (dragages et recintement de berges).
Enquête hydraulique

Une enquête hydraulique est ouverte, du 22 octobre au 7 novembre 1990 inclus, sur le territoire des communes d'Alleray-sur-Saône, Allérol, Bay, Bragny-sur-Saône, Chalon-sur-Saône, Charnay-les-Chalon, Châtenoy-en-Bresse, Cîteaux, Damerey, Ecuelles, Gergy, Les Bordes, Mont-le-Seurre, Saint-Marcel, Sassenay, Saulnières, Verdun-sur-le-Doubs et Verjux, dans le département de Saône-et-Loire.

Cette enquête fait suite aux décisions des 15 juillet 1988 et 8 février 1989 de M. le Secrétaire d'Etat chargé des transports fluviaux prescrivant l'ouverture d'une enquête hydraulique sur le projet d'aménagement de la Saône entre Chalon-sur-Saône et Saint-Symphorien (dragages et recintement de berges).

Un dossier d'enquête hydraulique et un registre d'enquête seront déposés dans chacune des mairies des communes désignées ci-dessus pour être tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, soit du 22 octobre au 7 novembre 1990 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (jours fériés exceptés).

Fait à Mâcon, le 2 octobre 1990.
Le Préfet, Jacques DEWATRE.

lisez,
agissez

CANAL RHIN-RHONE :

LES MAGOUILLEURS PUBLICS VEULENT MARQUER UN ESSAI !

F A I S O N S T O U S B A R R A G E ,

- à l'HYPOCRISIE: "Le projet d'aménagement de la Saône" a pour face cachée, un tronçon de la liaison Rhin-Rhône"
- à la MISE A MORT des rivières de la SAONE et du DOUBS,
- à la DESTRUCTION DES VALLEES ET DES PAYSAGES,
- à la POLLUTION DES NAPPES D'EAU SOUTERRAINE des deux vallées,
- à un ABUS DE POUVOIR : l'enquête d'utilité publique obligatoire pour de tels travaux, a été réalisée il y a 15ans...! (dans le cadre du projet de canal Rhin-Rhône).
- à une PARODIE DE PROCEDURE DEMOCRATIQUE; pour l'enquête hydraulique annoncée, pas de rapporteur indépendant : ce sont les services de l'Etat qui rassembleront les doléances pour établir le rapport de cette enquête, pour rédiger par la suite le projet d'arrêté préfectoral qui doit autoriser les travaux !
- à un PROJET NON RENTABLE, comme l'a démontré précisément en 1987 un rapport de l'Observatoire économique et statistique du Ministère des Transports (voir Pollu-Stop n°26bis),
- à un PILLAGE DES FONDS PUBLICS par le lobby des aménageurs pour un projet inutile, injustifiable, sac-cageur, et qui sera demain encore plus dépassé qu'aujourd'hui.
- à un GASPILLAGE DE 20 à 30 MILLIARDS qui serait plus utilement consacrés à effacer le retard de 15ans en matière de lutte contre la pollution des eaux.

A la mauvaise conscience de l'Etat, qui n'est plus dans cette affaire que la courroie de transmission des aménageurs, il faut répondre par notre détermination.

COMMENT A G I R ?

* soit rédiger une simple lettre en donnant les motifs de votre opposition au projet et l'envoyer à l'une des mairies concernées,

par exemple : Dossier d'Enquête hydraulique sur l'aménagement de la Saône, Mairie, 71100 CHALONS SUR S.

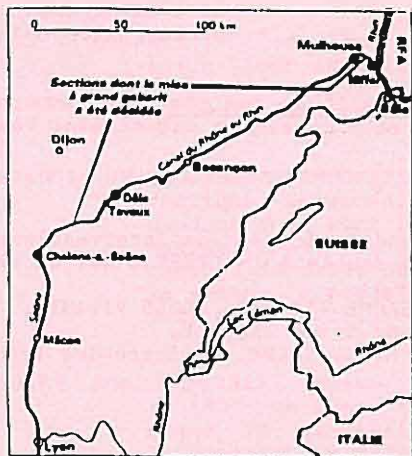
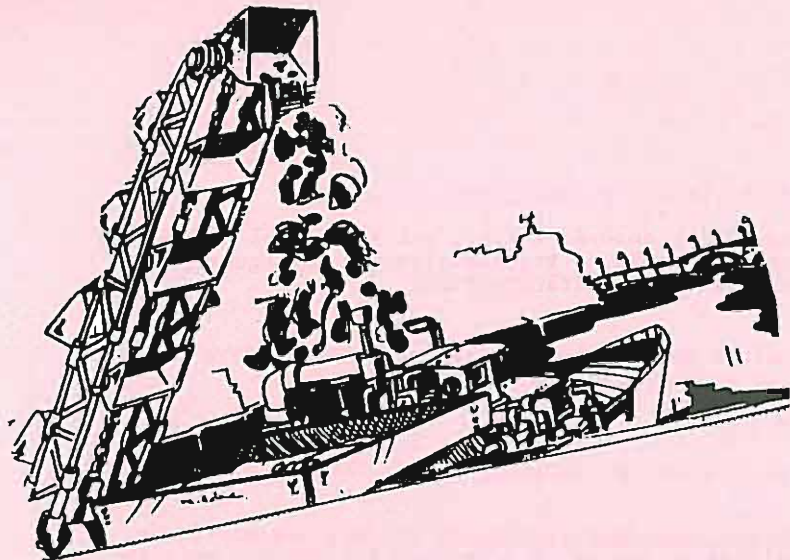
* soit vous rendre dans l'une des communes concernées, pour y consulter le dossier et y consigner directement vos observations.

NB : Pour un plus grand impact de vos interventions, vous pouvez en adresser un double à la CPEPESC qui en transmettra automatiquement copie à:

- "SAONE VIVANTE, DOUBS VIVANT",
- à Mr Brice LALONDE,
- à Mr G. SARRE, Ministre des Transports.

‡ Pour ceux qui n'aiment pas écrire, où qui veulent inciter autour d'eux à réagir, ils peuvent obtenir rapidement des cartes postales en couleur d'opposition au projet, à vendre au prix de 2 F.

Commandes groupées à passer à Mr T GROSJEAN, Velard, 71370 OIROUX SUR SAONE (joindre règlement y compris port par chèque à la commande; prix de cession 1 F/carte aux associations)



VOUS POUVEZ FAIRE PLUS

* pour participer à une lutte active contre tous les pollueurs des eaux,

rejoignez la CPEPESC
(demandez une documentation)

Nb: La cpepesc est membre de
Saône Vivante, Doubs Vivant.

* plus spécialement pour
lutter contre les grands
aménagement destructeurs
de nos cours d'eau

soutenez et adhérez à
"SAONE VIVANTE, DOUBS
VIVANT" adresse franc
comtoise: 3 rue Beauregard
25000 Besançon. "